

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

Présents : MM. Antoine AUBRY, Jean-Claude HERARD, John PHILIPOT, David BESNARD, Aurore BEAUFILS, Lucie LEPOURRY, Anne MANACH, Emmanuel PORÉE, Yohann QUENTEL, Mme Annabelle LAVIGNE, et MM. Patrick LECOMTE, Jérôme POIRAUD et Mme Cécile MARGUERITE.

Absents Excusés : Romain LECLER et Jean-Marie VIVIER

Absent : Néant **Secrétaire de séance :** Yohann QUENTEL

Date de convocation : 20 Mars 2023 **Nombre de conseillers en exercice :** 15
Affichage : 28 Mars 2023 **Présents :** 13
Procuration : 0

Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé après la réunion de conseil via internet et demande s'il y a des observations.

TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL : RESULTATS DE LA 3EME PROCEDURE ADAPTEE

M. le Maire indique qu'il a relancé une 3^{ème} procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du logement communal en faveur des jeunes actifs. Il donne lecture des éléments en sa possession. Les lots 6, 9, 10 et 11 sont pourvus d'une offre malgré les difficultés d'obtenir des réponses des entreprises.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte** les devis suivants sous réserve de la validation des dossiers de subvention (montant HT)

TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL - JEUNES ACTIFS

N° de LOT	Description	Entreprise	Commune	TOTAL HT
6	MENUISERIES EXTERIEURES	B'PLAST ST LO	AGNEAUX 50180	7 400,68 €
9	ELECTRICITÉ	Guillaume MESLIER	CONDÉ SUR VIRE 50890	13 666,12 €
10	CHAUFFAGE	SN FLAM	ST GEORGES DE MONTCOCQ	5 376,45 €
11	PLOMBERIE	JCAD LESOUF	DOMJEAN 50420	7 534,33 €
			TOTAL	33 977,58 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.
- **Déclare** que le lot 1 a été réalisé par les services techniques de la commune
- **Déclare** que tous les lots ont été pourvus.

TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL : RESULTAT GLOBAL DES TROIS PROCEDURES ADAPTEES

M. le Maire indique que la commune a procédé à trois procédures adaptées avec relances de publicité de marché public pour obtenir tous les corps de métiers afin de rénover le logement communal en faveur des jeunes actifs. Pour plus de clarté, il est demandé au conseil municipal de prendre la délibération globale des résultats d'appel d'offre et ainsi de valider toutes les entreprises retenues pour l'opération.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte** les devis suivants sous réserve de la validation des dossiers de subvention (montant HT)

TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL - JEUNES ACTIFS

N° de LOT	Description	Entreprise	Commune	TOTAL HT
1	TERRASSEMENT	X	X	0,00 €
2	Maçonnerie Démolition	SARL RENOVATION BAT ECO	ST PAUL DU VERNAY 14	28 264,00 €
3	RAVALEMENT	RD PEINTURE	SAINT-LÔ 50000	8 709,80 €
4	CHARPENTE	CHANU HD	VIRE NORMANDIE 14500	1 026,94 €
5	COUVERTURE	SERVICE OUEST HABITAT	ST MARTIN DES ENTREES 14400	4 777,62 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES	B'PLAST ST LO	AGNEAUX 50180	7 400,68 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	ORQUIN ETS	ST LO 50000	2 457,00 €
8	DOUBLAGES	ORQUIN ETS	ST LO 50000	12 000,00 €
9	ELECTRICITÉ	Guillaume MESLIER	CONDÉ SUR VIRE 50890	13 666,12 €
10	CHAUFFAGE	SN FLAM	ST GEORGES DE MONTCOCQ	5 376,45 €
11	PLOMBERIE	JCAD LESOUEF	DOMJEAN 50420	7 534,33 €
12	CARRELAGE	CRC	MARTINVEST 50	4 826,59 €
13	PEINTURE	GUERIN PEINTURES	MOUEN 14	5 184,18 €
			TOTAL GENERAL HT	101 223,71 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.
- **Déclare** que le lot 1 a été réalisé par les services techniques de la commune
- **Déclare** que tous les lots ont été pourvus.

TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

M. le Maire indique que la commune dispose d'un montant global pour la restauration de l'ensemble du logement sis au 4, route des écoles afin de contribuer au logement de jeunes actifs. Le coût global des marchés publics est de 101 223, 71 € HT.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à prendre des engagements et demander des subventions les plus fortes possibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte et valide** le montant global des marchés publics de 101 223, 71 € HT.
- **Prend l'engagement** de réaliser les travaux cités ci-dessus dès notification de l'attribution des subventions ou autorisation de commencement de travaux.
- **Solicite** dans le cadre d'un dossier DETR ou DSIL une subvention de l'État la plus forte possible.
- **Solicite** dans le cadre d'un dossier LEADER, une subvention la plus forte possible sur ce programme.
- **Dit** avoir recherché l'ensemble des subventions possibles pour la réalisation de ce programme
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.

PARTICIPATION 2023 AU SIGAS DE BAUDRE - SAINTE SUZANNE SUR VIRE

M. le Maire indique qu'il a reçu les éléments du SIGAS concernant la participation des communes au budget syndical dans le cadre de la participation aux frais scolaires. Il est demandé de délibérer pour accepter cette participation au titre de l'année 2023.

M. le Maire invite le conseil municipal à s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Prend acte et accepte** la participation auprès du SIGAS de Baudre Ste Suzanne pour la somme de 86 607, 17 € au titre de l'année 2023.
- **Dit qu'il accepte** un éventuel réajustement de cette participation en fin d'année civile dans la limite de 20 % du montant initial pour pallier aux imprévus budgétaires du SIGAS.
- **Dit qu'il accepte** le premier acompte de l'année 2023 et 2024 dans la limite maximum de 40 000 €.
- **Charge** M. le Maire de l'exécution de cette décision et de signer tout acte relatif à ce sujet.

VOTE DES TAUX d'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance de la fiscalité communale et ouvre la discussion sur les futurs investissements.

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de maintenir les taux d'imposition de 2023 de la façon suivante :

- Taxe Foncière Bâti	33,68 %
- Taxe Foncière Non Bâti	29,36 %
- Taxe d'Habitation	8,24 %

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU STADE 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, a voté le budget primitif Lotissement du Stade 2023 qui s'équilibre à 216 641, 04 € en section d'investissement, à 238 112, 64 € en dépense de fonctionnement et à 586 161, 04 € en recette de fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DURDOS 2022 :

La présente délibération annule et remplace la délibération n°012-2023 du 7 mars 2023.

Le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jean-Claude HÉRARD, arrête et approuve le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Antoine AUBRY, Maire, aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent (après affectation de résultat)	22 806, 97 €
- Dépenses de l'Exercice	0, 00 €
- Recettes de l'Exercice	0, 00 €

d'où il ressort :

- un excédent d'investissement de l'exercice de	22 806, 97 €
- un excédent d'investissement cumulé de	22 806, 97 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent (après affectation de résultat)	0, 00 €
- Dépenses de l'Exercice	134 997, 63 €
- Recettes de l'Exercice	51 600, 83 €

d'où il ressort :

- un déficit de fonctionnement de l'exercice de	83 396, 80 €
- un déficit de fonctionnement cumulé de	83 396, 80 €

AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DURDOS :

La présente délibération annule et remplace la délibération n°013-2023 du 7 mars 2023.

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat d'investissement 2022 d'un montant de 22 806, 97 € de la façon suivante : - la totalité de l'excédent sera reprise en recette au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ».

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 83 396, 80 € de la façon suivante : - la totalité du déficit sera reprise en dépense au compte 002 « solde d'exécution de fonctionnement reporté ».

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DURDOS 2023 :

La présente délibération annule et remplace la délibération n°013-2023 du 7 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, a voté le budget primitif Lotissement Durdos 2023 qui s'équilibre à 149 496,80 € en section d'investissement, à 163 396,80 € en dépense de fonctionnement et à 425 896, 80 € en recette de fonctionnement.

HALTE RANDONNEURS MULTI-PRATIQUES

Ce projet comprend un bloc sanitaire accessible, un préau et des services pour les randonneurs multi pratique. M. le Maire indique qu'il a demandé un devis pour la maîtrise d'œuvre par un architecte. Il donne lecture des conventions d'honoraires reçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Florence LEROUXEL, architecte à Marigny, pour une mission de base de 13 000 € HT qui se décompose de la façon suivante :

- **Mission de base 100000 € à 13 %** **13 000, 00 € HT**
- **Taux honoraires à 13 % du montant total des travaux**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que :

- Les tables décennales de 2013 à 2022 montres qu'il y a eu 79 naissances dans la communes contre 27 décès sur une période de 10 ans.
- Il est noté qu'il y a des trous à reboucher suite aux travaux route des Monts et que l'entreprise va être recontactée.

John PHILIPOT fait état des manifestations à venir et de la journée de plantations le 1^{er} avril dans le quartier Durdos.

La Séance a été levée à 21h18

Le Maire, Antoine AUBRY



Antoine Aubry